



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

PB

**Date de l'annonce publique de la séance:**  
08.05.2014

**Date de la convocation des conseillers :**  
08.05.2014

**point de l'ordre du jour no:**  
9

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 16 mai 2014**

**Présents :** Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Johanns, Mischo, Freis, Huss, conseillers Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Tonnar, échevin, Knaff, Bernard, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Motion relative aux négociations sur le traité de libre-échange présentée par M. le conseiller communal Marc Baum (Déi Lénk)**

Vu la motion présentée par Monsieur le conseiller communal Marc Baum (Déi Lénk), à savoir :

« Le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Considérant le mandat de négociations de la Commission Européenne en vue de conclure un accord de Partenariat Transatlantique de Commerce et l'Investissement (dénommé TTIP, PTCI ou TAFTA) avec les Etats-Unis, tenu secret et devenu public qu'à la suite de fuites ;

Considérant que ce mandat prévoit que les obligations de l'Accord engageront tous les niveaux de gouvernement, donc aussi les communes ;

Considérant que ce mandat vise la réduction des barrières non-tarifaires, c'est-à-dire la revue à la baisse des législations, réglementations et normes sociales, environnementales, sanitaires, protectrices du consommateur et techniques des signataires ;

Considérant que ce mandat vise la protection des investissements par un « mécanisme de règlement des différends » entre investisseur et entités publics (Etats, communes) ouvrant la possibilité qu'une commune puisse être menée devant une juridiction privée dont la décision est immédiatement applicable, contraignante et sans appel;

Considérant que ce mandat vise l'ouverture des marchés publics à tous les domaines administratifs et dans le domaine des services publics, ce qui risquerait de menacer financièrement le maintien des services publics et d'entraver toutes activités économiques des communes ;

Considérant les résultats macroéconomiques dérisoires qu'une telle zone de libre-échange laissent entrevoir par l'analyse économique commandée par la Commission ;

Considérant la « prise de position commune sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement » signé par des organisations de la société civile luxembourgeoise (ASTM, Aleba, Bio-Lëtzebuerg, Caritas Luxembourg, Cercle de coopération des ONG de développement, FNCTTFEL, Greenpeace Luxembourg, LCGB, Lëtzebuerger Jongbaueren a Jongwënzer Asbl, Mouvement écologique, OGBL, Syprolux, Union luxembourgeoise des consommateurs) demandant l'arrêt immédiat des négociations en cours ;

Réaffirmant sa volonté d'offrir et de fournir des services publics de haute qualité en matière d'énergie, de transport en commun, d'approvisionnement d'eau, d'enlèvement des ordures, d'éducation, de santé, de communication, de logement, d'action sociale, d'offre culturelle et sportive, de consultation environnementale ainsi que des services administratifs pour les citoyens ;

Estimant que le mandat de négociation de la Commission Européenne contient bien plus de dangers pour le développement économique, social, écologique et démocratique de la Ville d'Esch-sur-Alzette et ses habitants que d'avantages potentiels; »

**invite**  
**par 11 voix oui, 2 voix non et 3 abstentions**

le Collège des Bourgmestre et Echevins à intervenir auprès du Gouvernement demandant l'arrêt immédiat des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 03.06.2014  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

La bourgmestre,

